



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 - 170 DU 29 JUIN 2021

**OBJET : ACCORD CADRE POUR DES PRESTATIONS D'EXPERTISE TECHNIQUE – LOT N°4 :
INSPECTION D'OUVRAGES D'ART – ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°3**

Contexte

L'accord-cadre 2019TVE02 a pour objet la réalisation de prestations d'expertise technique. Cet accord-cadre comprend 7 lots dont le lot n°4 : « Inspection d'ouvrages d'art ».

Le lot n° 4 « Inspection d'ouvrages d'art » a été notifié le 19/09/2019 à l'entreprise CONTEX SAS, située 184 rue Tabuteau, 78530 BUC – N° Siret : 808 536 304 000 13 - pour un montant annuel maximum de 400 000 € HT.

Il est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat et reconductible 3 fois par période de 12 mois.

Exposé des motifs

L'acte modificatif en cours d'exécution n°3 a pour objet d'introduire un prix nouveau non-référencé dans le BPU de l'accord-cadre.

N° prix nouveau	Libellé	Unité	Prix unitaire HT
PN 1.23	Inspection détaillée de Pont Bow String Portée Supérieure à 20 ml	u	3 500,00 € HT

Cette modification est sans incidence financière sur le montant initial de l'accord-cadre.

Cadre juridique de la décision

VU l'article 139 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre « toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (y compris pour les marchés formalisés) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieur à 5%.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER ET DE SIGNER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°3 A L'ACCORD-CADRE 2019TVE02 « ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE PRESTATIONS D'EXPERTISE TECHNIQUE », LOT N° 4 « INSPECTION D'OUVRAGES D'ART », AVEC L'ENTREPRISE CONTEX SAS, SITUÉE 184 RUE TABUTEAU, 78 530 BUC – N° SIRET : 808 536 304 000 13.

2°/ DE DIRE QUE LES MODIFICATIONS INTRODUITES PAR L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°3 SONT SANS INCIDENCE FINANCIERE SUR LE MONTANT INITIAL DE L'ACCORD-CADRE.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 02/07/2021

Télétransmission le 02/07/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

